Mme Marianne Saenen (ECOLO). – J'en prends bonne note. Nous n'allons pas entrer dans ce débat juridique.

J'entends bien que cette table ronde de l'enseignement supérieur commence actuellement. J'espère qu'il y sera tenu compte du rapport du CGHE. Nous resterons attentifs à son suivi.

M. le président. - L'incident est clos.

2 Questions orales (Article 78 du règlement)

2.1 Question de Mme Veronica Cremasco à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, relative au « présent et avenir du Conservatoire Royal de Liège et de l'enseignement supérieur artistique »

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Monsieur le ministre, le mercredi 25 novembre, des étudiants du Conservatoire Royal de Liège sont descendus dans les rues de la Cité ardente. Si leurs collègues de la section de théâtre avaient battu le pavé l'année dernière, cette fois il s'agissait de celle de la musique.

Les manifestants ont évoqué la problématique de la surpopulation. Ils dénoncent « un manque cruel d'enseignants ». Il semble que les professeurs prestent un nombre non négligeable d'heures supplémentaires non rémunérées. Par ailleurs, certains étudiants expriment leur incompréhension vis-à-vis de la gestion actuelle du Conservatoire par son directeur. J'insiste sur le fait que les problèmes semblent liés à la gestion.

D'après mes informations, cette manifestation intervient après une rencontre entre un membre de votre cabinet et une délégation composée de représentants des étudiants, de professeurs, de membres du conseil de gestion et de la direction. L'issue de cette réunion n'aurait pas été pleinement satisfaisante. Enfin, les milieux musicaux, pas uniquement liégeois, semblent penser qu'il existe des velléités de dissoudre la section musique du Conservatoire Royal de Liège ou de la transférer à celui de Mons.

Ces échos me donnent l'occasion de revenir sur la situation globale de l'enseignement supérieur artistique. Ses problèmes de surpopulation, d'encadrement, de différences entre les sections, de charge de travail des enseignants, de bâtiments, sont fréquemment mentionnés en commission. Je souhaite donc faire le point avec vous sur cet important dossier.

Quelles mesures avez-vous prises pour évaluer la situation actuelle de la section de musique du Conservatoire Royal de Liège? Le cas échéant, comment comptez-vous y remédier dans les meilleurs délais?

Suite aux difficultés rencontrées par l'école d'acteurs du même conservatoire, une analyse du budget de l'institution avait été commandée par votre prédécesseur pour parvenir à une meilleure utilisation des moyens. Disposez-vous de ses résultats? Si oui, que peut-on en retenir? Si non, pourquoi cette analyse n'aboutit-elle pas?

En définitive, avec ce cas particulier et récurrent, c'est toute la question du financement de l'enseignement artistique supérieur qui se pose.

En 2007, le parlement de la Communauté française a adopté un décret permettant de gérer l'évolution du nombre d'étudiants et le financement des écoles supérieures des arts. Dans ce cadre, le domaine de la musique s'était vu attribuer un coefficient multiplicateur particulier. Lors de l'adoption du décret, le gouvernement avait constaté qu'il était nécessaire de définir une nouvelle périodicité pour calculer l'encadrement des écoles supérieures des arts. La période, fixée à cinq ans, débouche sur des situations contradictoires, où le financement par exemple ne correspond pas à la réalité du terrain.

En 2009, une solution sur mesure avait été trouvée pour la section des arts de la parole du Conservatoire Royal de Liège dans le cadre du décret n° 685 et grâce au soutien d'une asbl extérieure à l'École des acteurs (Esact).

Monsieur le ministre, où en est-on dans cet important chantier de refonte du financement des écoles supérieures d'art? Quel dispositif comptez-vous proposer afin de permettre que ce financement corresponde mieux aux situations concrètes? Qu'en est-il d'une éventuelle fermeture de la section de musique du Conservatoire Royal de Liège ou de son transfert à Mons? Ce n'est pas à vous que je rappellerai l'histoire de cette institution et son importance pour Liège. Enfin, qu'en est-il d'éventuels rapprochements ou fusions des écoles supérieures artistiques?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Des étudiants en musique du Conservatoire Royal de Liège ont manifesté le 25 novembre dernier. Le paradoxe est qu'ils n'ont déposé aucune revendication concrète ni auprès du gouvernement ni auprès du directeur, qui n'a par ailleurs pas été prévenu de ce mouvement d'humeur.

À l'issue de cette manifestation, qui s'est dé-

roulée de manière spontanée, en dehors du Conseil des étudiants de la haute école supérieure des arts censé les représenter, les étudiants n'ont pas demandé à être reçu par quelqu'un.

Il est exact que, pour un autre problème, un délégué de mon cabinet a rencontré les représentants des professeurs de musique et la direction du Conservatoire Royal de Liège. Au cours de cette réunion, les étudiants ont posé des questions qui, pour la plupart, concernaient la gestion interne du conservatoire. Le directeur et les membres de mon cabinet ont tenté d'y apporter quelques réponses.

Pour ce qui concerne les critiques des étudiants, le directeur a estimé que l'encadrement était insuffisant.

Mon prédécesseur a demandé au délégué du gouvernement auprès des écoles supérieures artistiques de procéder à un contrôle sur la gestion financière du Conservatoire Royal de Liège et de rédiger un rapport, dont j'ai pris connaissance en octobre.

Depuis, des mesures ont été prises en concertation avec la direction et les services administratifs du conservatoire. Un plan de gestion a été établi et des règles précises ont été fixées quant à l'utilisation des moyens publics octroyés à cette école supérieure artistique, dans le strict respect des prescrits légaux et dans l'optique d'une bonne gestion. Des évaluations régulières seront faites et, après une période de test que j'espère concluante, le système sera proposé à toutes les autres écoles supérieures artistiques de la Communauté française.

J'ai lancé, hier, la table ronde de l'enseignement supérieur. Notre objectif est de disposer d'une vision claire de l'avenir et de dresser un plan global et cohérent. Six groupes de travail ont été créés. Ils commenceront leur mission à la fin du mois.

Le financement de l'enseignement supérieur artistique y sera abordé, c'est pourquoi ses représentants participeront à chacun des groupes. Dès la fin du premier trimestre 2010, nous disposerons d'un état des lieux, d'un projet global pour l'enseignement supérieur, ainsi que d'une évaluation des moyens à dégager pour permettre au plus grand nombre de suivre des études de qualité et pour sauvegarder l'excellence de cet enseignement.

Ni la fermeture éventuelle de la section de musique du Conservatoire Royal de Liège ni son transfert ne sont nullement à l'ordre du jour.

Plus généralement, de meilleures collaborations entre les sections de la musique et des arts de la scène pour les cours généraux permettraient d'optimiser l'affectation des moyens. La communauté éducative et les étudiants de l'enseignement supérieur artistique sont animés d'une passion particulière. Et la rationalisation de cette passion permettrait certainement d'optimiser la gestion dans l'intérêt des étudiants.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Je vous remercie pour cette information sur le Conservatoire Royal de Liège. Elle permettra de couper court aux rumeurs.

En fonction des résultats des évaluations, vous envisagez la généralisation du plan de gestion. Je serais heureuse de pouvoir disposer de ce dernier.

(M. Jacques Brotchi, vice-président, prend la présidence de la commission.)

2.2 Question de M. Carlo Di Antonio à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, relative au « tutorat des étudiants de 1re année de bachelier »

M. Carlo Di Antonio (cdH). – Le décret du 18 juillet 2008 démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur est entré en vigueur à la rentrée académique 2008-2009.

L'article 4 de ce décret dispose que « le service d'aide à la réussite de la haute école développe un programme de tutorat des étudiants de première année d'études de bachelier identifiés comme étant en difficulté par des étudiants inscrits à une des années d'études supérieures, et cela sur la base d'une candidature validée par le service. Ces étudiants tuteurs bénéficient d'un défraiement forfaitaire octroyé par les autorités de la haute école. »

Comme la mise en place de ce décret est assez récente, j'aimerais savoir si sur le terrain ces mesures existent déjà et si oui, quelle en est l'ampleur? Y a-t-il des résultats tangibles ou visibles pour le moment?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Le décret sur l'aide à la réussite est récent. Il a connu sa première mise en œuvre seulement l'année dernière. En tirer des conclusions aujourd'hui serait hasardeux et je ne m'y risquerais pas. Les taux d'échecs en première année n'ont pas été modifiés cette année de manière significative.

Des services d'aide à la réussite ont été mis en œuvre pratiquement partout. Des étudiants tuteurs se sont proposés et d'autres, en difficulté,